

MOODY'S

INVESTORS SERVICE

Rating Action: Moody's attribue des notations d'émetteur Aa3/Prime-1 à la Région Bourgogne-Franche-Comté ; la perspective est positive

18 Dec 2019

Paris, December 18, 2019 -- Moody's Public Sector Europe (« Moody's ») attribue ce jour une notation Aa3 d'émetteur à long terme et une notation Prime-1 d'émetteur à court terme à la Région Bourgogne-Franche-Comté. La perspective de notation est positive. Moody's a également attribué une notation Prime-1 à court terme au programme de NEU CP (Negotiable European Commercial Paper) de 100 millions d'euros de la région.

« Les notations Aa3/Prime-1 d'émetteur de la Région Bourgogne-Franche-Comté prennent en considération sa bonne performance opérationnelle, une dette peu élevée bien qu'en hausse et au profil faiblement risqué, mais aussi de bonnes pratiques de gouvernance et de gestion financière », souligne Matthieu Collette, Vice President Senior Analyst au sein du groupe Sub-Sovereign de Moody's et analyste principal pour la région. « Les notations prennent également en considération une économie dont la croissance est lente et la latitude réduite dont la région dispose, à l'instar des autres régions françaises, pour accroître ses ressources ».

ÉLÉMENTS RETENUS DANS LA NOTATION

La décision de notation annoncée aujourd'hui prend acte de la solide performance opérationnelle de la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'un ratio d'épargne brute qui devrait, selon Moody's, rester stable au cours des prochaines années grâce à une croissance des recettes fiscales associée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. La région bénéficiera d'une croissance économique française solide -- estimée par Moody's à 1,4% en termes réels en 2020 et 2021 -- et de la hausse associée des recettes de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui représentaient 233 millions d'euros en 2018, soit 19 % de ses recettes de fonctionnement. Les autres recettes de fonctionnement, notamment la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui évoluent parallèlement à l'activité économique régionale, devraient progresser plus lentement. Moody's s'attend à la poursuite des efforts déjà effectifs de la région pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement et ainsi respecter, comme en 2018, l'objectif d'évolution maximale des dépenses de fonctionnement de 1,2% fixé par le gouvernement central (France, Aa2 perspective positive).

L'administration régionale démontre un attachement fort à la préservation de la santé financière de la région en veillant en particulier au caractère soutenable de la dette, afin de rester en capacité d'investir sur le territoire. La Région Bourgogne-Franche-Comté a une stratégie financière partagée et dont les contours sont bien définis, associée à une approche prudente tant dans sa stratégie budgétaire qu'au travers d'objectifs de long terme réalistes, ou d'une planification financière conservatrice.

L'encours de la dette directe et indirecte nette (DDIN) à fin 2018 s'élevait à 654 millions d'euros -- soit 52,4% des recettes de fonctionnement ou 2,9 années d'épargne brute -- soit un poids de la dette faible en comparaison des autres régions françaises. La dette va augmenter pour financer un nouveau cycle d'investissement axé principalement sur les lycées et la mobilité, avec un quasi-doublement des dépenses d'investissement entre 2016 et fin 2021, pour atteindre un pic attendu par Moody's autour de 528 millions d'euros. Moody's estime que la dette de la région devrait néanmoins rester soutenable avec une DDIN qui atteindrait 90,2% des recettes de fonctionnement d'ici 2022. Par ailleurs, la Région Bourgogne-Franche-Comté affiche des pratiques saines et rigoureuses en matière de gestion de la dette et cette dernière se révèle faiblement risquée. Les charges d'intérêt devraient rester peu élevées, autour de 1% des recettes de fonctionnement au cours des deux à trois prochaines années.

Si Moody's reconnaît que la Région Bourgogne-Franche-Comté dispose, à l'instar des régions françaises en général, d'une marge de manœuvre limitée pour accroître ses ressources, ce constat mérite toutefois d'être nuancé, estime l'agence, par la latitude dont elle dispose en matière de dépenses, notamment au titre de son programme pluriannuel d'investissement.

La notation Prime-1 d'émetteur à court terme reflète un profil de liquidité robuste et faiblement risqué, conforté, comme pour l'ensemble des collectivités locales françaises, par des flux de trésorerie prévisibles et réguliers. La région bénéficie également d'un bon accès à des sources externes de financement, avec des facilités de crédit à court terme engagées qui s'élevaient à 121 millions d'euros en novembre 2019.

L'économie régionale affiche une croissance lente et des fondamentaux défavorables. Son produit intérieur brut (PIB) par habitant ne représente que 75% du PIB national par habitant et la région voit sa population diminuer. Le revenu disponible par habitant est néanmoins élevé si l'on se place dans une perspective internationale. Si le secteur industriel et l'agriculture y ont un poids plus important qu'un niveau national, l'industrie de Bourgogne-Franche-Comté est diversifiée et en mutation quand son agriculture est axée sur des produits haut de gamme, constituant des facteurs positifs pour le profil de crédit de la région.

La notation Aa3 de la Région Bourgogne-Franche-Comté prend en considération une qualité de crédit intrinsèque (BaseLine Credit Assessment ou BCA) de aa3 et une probabilité de soutien exceptionnel de l'État que Moody's juge modérée.

ÉLÉMENTS JUSTIFIANT UNE PERSPECTIVE POSITIVE

La perspective associée à la notation est positive. Moody's s'attend à ce que la Région Bourgogne-Franche-Comté bénéficie d'une croissance économique plus soutenue et de l'amélioration des performances budgétaires au niveau national, telles que capturées par la perspective positive dont est assortie la notation de la France (Aa2, perspective positive), notamment via l'accroissement des recettes fiscales, et en particulier des recettes de TVA.

INTÉGRATION DE LA DIMENSION ESG (CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE)

Dans l'analyse de Moody's, les critères environnementaux n'ont pas d'incidence significative sur le profil de crédit de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Les aspects sociaux sont matériels, les dynamiques démographiques conditionnant certaines des dépenses-clés de la région telles que les transports et les établissements d'enseignement secondaire. La gouvernance influe significativement sur le profil de crédit de la région. Les normes de gouvernance sont élevées. En témoignent les pratiques budgétaires et une planification prudentes, ainsi qu'une gestion de la liquidité et de la dette saine.

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ENTRAÎNER UNE HAUSSE/BAISSE DE LA NOTATION

Parallèlement à des résultats de fonctionnement meilleurs qu'attendus et une stabilisation des indicateurs de dette, une croissance économique régionale soutenue serait susceptible d'influer positivement sur la notation de la région. Une révision à la hausse de la notation de l'État français serait, de même, susceptible d'avoir une incidence favorable sur la notation de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Des niveaux de dette plus élevés qu'attendus, conjugués à un taux d'épargne brute inférieur aux prévisions de Moody's pèseraient, en revanche, sur la notation. De la même façon, un abaissement de la notation de l'État français aurait très vraisemblablement une incidence négative sur la notation de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Les indicateurs économiques spécifiques requis par la réglementation européenne ne sont pas disponibles pour cette entité. Les indicateurs économiques nationaux suivants sont pertinents au titre de la notation souveraine prise en considération dans la présente décision de notation de crédit.

Émetteur souverain : Gouvernement français

PIB par habitant (en PPA, USD) : 45 893 (2018 - Données réalisées) - également dénommé « Revenu par habitant »

Croissance du PIB réel (variation en %) : 1,7% (2018 - Données réalisées) - également dénommée « Croissance du PIB »

Taux d'inflation (IPC, variation annuelle de déc./déc. en %) : 1,9% (2018 - Données réalisées)

Solde financier / PIB : -2,5% (2018 - Données réalisées) - également dénommé « Solde budgétaire »

Solde courant / PIB : - 0,6% (2018 - Données réalisées) - également dénommé « Solde extérieur »

Dette extérieure / PIB : [Non disponible]

Niveau de développement économique : Niveau très élevé de résilience de l'économie

Antécédents de défaut de paiement : Aucun cas de défaut de paiement (sur obligations ou prêts) enregistré depuis 1983.

SYNTHÈSE DU COMPTE RENDU DU COMITÉ DE NOTATION

Un comité de notation a été réuni le 5 décembre 2019 pour discuter de la notation de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Les principaux points soulevés à cette occasion ont été les suivants : les fondamentaux économiques de l'émetteur, notamment sa solidité économique; la gouvernance et/ou la gestion de l'émetteur; la solidité budgétaire ou financière de l'émetteur, notamment son profil de dette et le risque systémique dans lequel évolue l'émetteur.

Ce communiqué constitue une traduction en français de « Moody's assigns Aa3/Prime-1 issuer ratings to the Région Bourgogne-Franche-Comté; positive outlook ». En cas de contradiction entre la version française et la version anglaise, la version anglaise prévaut.

La méthodologie principale utilisée dans le cadre de cette notation est la méthodologie applicable aux émetteurs publics « Regional and Local Governments » publiée en janvier 2018. Pour accéder à cette méthodologie, veuillez vous rendre dans la rubrique « Rating Methodologies » de notre site www.moodys.com.

La pondération de l'ensemble des facteurs de notation est décrite, le cas échéant, dans la méthodologie qui a servi de référence dans le cadre de la présente décision de notation de crédit.

Cette action de notation se réfère à un nouvel émetteur qui n'était pas noté lors de la diffusion du calendrier de publication des actions souveraines, elle n'est donc pas incluse dans cette publication.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Pour les notations couvrant un programme, une série ou une catégorie/classe de dette ou valeur mobilière, le présent communiqué fournit certaines informations réglementaires applicables à chaque notation d'obligation ou de dette émise ultérieurement de même série ou catégorie/classe de dette, valeur mobilière, ou aux termes d'un programme où les notations sont exclusivement déterminées à partir des notations existantes, conformément aux pratiques de Moody's en matière de notation. Pour l'émission de notations garanties par un garant, le présent communiqué fournit certaines informations réglementaires relatives à la décision de notation de crédit du garant ainsi qu'aux décisions de notation de crédit des titres garantis. Pour les notations provisoires (provisional ratings), le présent communiqué fournit certaines informations réglementaires relatives à la notation provisoire attribuée, et applicables à la notation définitive susceptible d'être attribuée après l'émission finale de la dette, dès lors que la structure et les conditions de l'opération n'ont pas été modifiées avant l'attribution de la notation définitive de telle manière que la notation puisse en être affectée. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter sur moodys.com l'onglet « Ratings » correspondant aux notations sur la page de l'émetteur/société pertinent(e).

Pour tous les titres concernés ou entités notées bénéficiant directement d'un support de crédit de la ou des principale(s) entité(s) concernées par cette décision de notation, et dont les notations sont susceptibles d'être révisées à l'issue de la présente décision de notation, les informations réglementaires applicables seront celles de l'entité garante. Il existe des exceptions à cette règle pour les informations réglementaires suivantes dès lors qu'elles sont applicables à la juridiction concernée : Services accessoires (« Ancillary Services »), Informations communiquées à l'entité notée, Informations émanant de l'entité notée (« Disclosure to rated entity, Disclosure from rated entity »).

Les informations réglementaires contenues dans le présent communiqué s'appliquent la notation de crédit et, le cas échéant, à la perspective dont elle est assortie ou révision de notation correspondante.

Nous vous invitons à vous rendre sur www.moodys.com où vous trouverez des données actualisées vous indiquant l'analyste principal en charge de la notation et l'entité juridique Moody's émettrice de la notation.

Pour consulter les informations réglementaires actualisées pour chacune des notations, veuillez cliquer sur l'onglet Ratings de la page Moody's.com correspondante à l'émetteur ou l'entité concerné(e).

Matthieu Collette
Vice President - Senior Analyst
Sub-Sovereign Group
Moody's France SAS
96 Boulevard Haussmann
Paris 75008
France
JOURNALISTS: 44 20 7772 5456
Client Service: 44 20 7772 5454

David Rubinoff
MD - Sub-Sovereigns
Sub-Sovereign Group
JOURNALISTS: 44 20 7772 5456
Client Service: 44 20 7772 5454

Releasing Office:
Moody's France SAS
96 Boulevard Haussmann
Paris 75008
France
JOURNALISTS: 44 20 7772 5456
Client Service: 44 20 7772 5454

MOODY'S
INVESTORS SERVICE

© 2019 Moody's Corporation, Moody's Investors Service, Inc., Moody's Analytics, Inc. et/ou ses concédants et sociétés affiliées (ensemble dénommés « MOODY'S »). Tous droits réservés.

LES NOTATIONS DE CRÉDIT ÉMISES PAR MOODY'S INVESTORS SERVICE, INC. ET SES SOCIÉTÉS DE NOTATION AFFILIÉES (« MIS ») SONT REPRÉSENTATIVES DES AVIS ACTUELS DE MOODY'S SUR LE RISQUE DE CRÉDIT FUTUR AUQUEL SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EXPOSÉES DES ENTITÉS, SUR LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT, SUR LES TITRES DE CRÉANCE OU LES TITRES ASSIMILABLES, ET LES PUBLICATIONS DE MOODY'S PEUVENT CONTENIR L'OPINION ACTUELLE DE MOODY'S SUR LE RISQUE DE CRÉDIT FUTUR D'ENTITÉS, SUR LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT, SUR LES TITRES DE CRÉANCE OU LES TITRES ASSIMILABLES. PAR RISQUE DE CRÉDIT, MOODY'S ENTEND LE RISQUE QU'UNE ENTITÉ NE SOIT PAS EN MESURE DE REMPLIR SES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

FINANCIÈRES LORSQU'ELLES ARRIVENT À ÉCHÉANCE, AINSI QUE TOUTES PERTES FINANCIÈRES ESTIMÉES EN CAS DE DÉFAUT OU DE FAILLANCE. VOIR LA PUBLICATION DES SYMBOLES DE NOTATION ET DES DÉFINITIONS DE MOODY'S POUR OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES TYPES D'OBLIGATIONS FINANCIÈRES CONTRACTUELLES INDICÉES DANS LES NOTATIONS MOODY'S. LES NOTATIONS DE CRÉDIT NE PORTENT SUR AUCUN AUTRE RISQUE, NOTAMMENT, MAIS SANS QUE CETTE LISTE NE SOIT EXHAUSTIVE, LE RISQUE DE LIQUIDITÉ, LE RISQUE DE MARCHÉ OU LE RISQUE ASSOCIÉ À LA VOLATILITÉ DES PRIX. LES NOTATIONS DE CRÉDIT ET LES AVIS DE MOODY'S CONTENUS DANS LES PUBLICATIONS DE MOODY'S NE SONT PAS DES DÉCLARATIONS DE FAITS ACTUELS OU HISTORIQUES. LES PUBLICATIONS DE MOODY'S PEUVENT ÉGALEMENT INCLURE DES ESTIMATIONS FONDÉES SUR UN MODÈLE QUANTITATIF DE CALCUL DES RISQUES DE CRÉDITS AINSI QUE DES AVIS ET COMMENTAIRES AFFÉRENTS PUBLIÉS PAR MOODY'S ANALYTICS INC. LES NOTATIONS DE CRÉDIT ET LES PUBLICATIONS DE MOODY'S NE CONSTITUENT PAS ET NE FOURNISSENT PAS DE CONSEILS EN PLACEMENT OU DE CONSEILS FINANCIERS, NI DES RECOMMANDATIONS D'ACHAT, DE VENTE OU DE DÉTENTION DE TITRES EN PARTICULIER. NI LES NOTATIONS DE CRÉDIT, NI LES PUBLICATIONS DE MOODY'S NE CONSTITUENT UNE APPRÉCIATION DE LA PERTINENCE D'UN PLACEMENT POUR UN INVESTISSEUR SPÉCIFIQUE. MOODY'S ÉMET DES NOTATIONS DE CRÉDIT ET DIFFUSE LES PUBLICATIONS DE MOODY'S EN PARTANT DU PRINCIPE QUE CHAQUE INVESTISSEUR PROCÉDERA, AVEC DILIGENCE, POUR CHAQUE TITRE QU'IL ENVISAGE D'ACHETER, DE DÉTENIR OU DE VENDRE, À SA PROPRE ANALYSE ET ÉVALUATION.

LES NOTATIONS DE CRÉDIT ÉMISES PAR MOODY'S ET LES PUBLICATIONS DE MOODY'S NE S'ADRESSENT PAS AUX INVESTISSEURS PARTICULIERS ET IL SERAIT IMPRUDENT ET INAPPROPRIÉ POUR LES INVESTISSEURS PARTICULIERS DE PRENDRE UNE DÉCISION D'INVESTISSEMENT SUR LA BASE D'UNE NOTATION DE CRÉDIT OU D'UNE PUBLICATION DE MOODY'S. EN CAS DE DOUTE, CONSULTEZ VOTRE CONSEILLER FINANCIER OU UN AUTRE CONSEILLER PROFESSIONNEL.

TOUTES LES INFORMATIONS CONTENUES CI-CONTRE SONT PROTÉGÉES PAR LA LOI, NOTAMMENT, MAIS SANS QUE CETTE LISTE NE SOIT EXHAUSTIVE, PAR LA LOI RELATIVE AU DROIT D'AUTEUR, ET AUCUNE DE CES INFORMATIONS NE PEUT ÊTRE COPIÉE OU REPRODUITE, REFORMATÉE, RETRANSMISE, TRANSFÉRÉE, DIFFUSÉE, REDISTRIBUÉE OU REVENDUE DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, NI STOCKÉE EN VUE D'UNE UTILISATION ULTÉRIEURE À L'UNE DE CES FINS, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, SOUS QUELQUE FORME OU MANIÈRE QUE CE SOIT ET PAR QUICONQUE, SANS L'AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE DE MOODY'S.

LES NOTATIONS DE CRÉDIT ET LES PUBLICATIONS DE MOODY'S NE SONT PAS DESTINÉES À ÊTRE UTILISÉES PAR QUICONQUE EN TANT QUE RÉFÉRENCE, AINSI QUE CE TERME EST DÉFINI À DES FINS RÉGLEMENTAIRES, ET ELLES NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉES DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT QUI PUISSE LES CONDUIRE À ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME UNE RÉFÉRENCE.

Toutes les informations contenues ci-contre ont été obtenues par MOODY'S auprès de sources considérées comme exactes et fiables par MOODY'S. Toutefois, en raison d'une éventuelle erreur humaine ou mécanique, ou de tout autre facteur, lesdites informations sont fournies « TELLES QUELLES » sans garantie d'aucune sorte. MOODY'S met en œuvre toutes les mesures de nature à garantir la qualité des informations utilisées aux fins de l'attribution d'une notation de crédit et la fiabilité des sources utilisées par MOODY'S, y compris, le cas échéant, lorsqu'elles proviennent de tiers indépendants. Néanmoins, MOODY'S n'a pas un rôle de contrôleur et ne peut procéder de façon indépendante, dans chaque cas, à la vérification ou à la validation des informations reçues dans le cadre du processus de notation ou de préparation des publications de MOODY'S.

Dans les limites autorisées par la loi, MOODY'S et ses dirigeants, administrateurs, employés, agents, représentants, concédants et fournisseurs se dégagent de toute responsabilité envers toute personne ou entité pour toutes pertes ou tous dommages indirects, spéciaux, consécutifs ou accidentels, résultant de ou en connexion avec les informations contenues ci-contre, ou du fait de l'utilisation ou l'incapacité d'utiliser l'une de ces informations, et ce même si MOODY'S ou l'un de ses dirigeants, administrateurs, employés, agents, représentants, concédants ou fournisseurs a été informé au préalable de la possibilité de telles pertes ou de tels dommages tels que, sans que cette liste ne soit limitative: (a) toute perte de profits présents ou éventuels, (b) tous dommages ou pertes survenant lorsque l'instrument financier concerné n'est pas le sujet d'une notation de crédit spécifique donnée par MOODY'S.

Dans les limites autorisées par la loi, MOODY'S et ses dirigeants, administrateurs, employés, agents, représentants, concédants et fournisseurs se dégagent de toute responsabilité pour tous dommages ou pertes directs ou compensatoires causés à toute personne ou entité, y compris, mais sans que cette liste ne soit limitative, par la négligence (exception faite de la fraude, d'une faute intentionnelle ou plus généralement de tout autre type de responsabilité dont la loi prévient l'exclusion) de MOODY'S ou de l'un de ses dirigeants, administrateurs, employés, agents, représentants, concédants ou fournisseurs, et pour tous dommages ou pertes directs ou compensatoires résultant d'un événement imprévu sous le contrôle ou en dehors du contrôle de

MOODY'S ou de l'un de ses dirigeants, administrateurs, employés, agents, représentants, concédants ou fournisseurs et résultant de ou en lien avec les informations contenue ci-contre ou résultant de ou en lien avec l'utilisation ou l'incapacité d'utiliser l'une de ces informations.

AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT LE CARACTÈRE EXACT, OPPORTUN, COMPLET, COMMERCIALISABLE OU ADAPTÉ À UN USAGE PARTICULIER DE TOUTE NOTATION DE CREDIT DE CE TYPE OU AUTRE OPINION OU AUTRE INFORMATION N'EST DONNÉE OU FAITE PAR MOODY'S SOUS QUELQUE FORME OU MANIÈRE QUE CE SOIT.

Moody's Investors Service, Inc., agence de notation de crédit filiale à cent pour cent de MOODY'S Corporation (« MCO »), informe par le présent document que la plupart des émetteurs de titres de créance (y compris les obligations émises par des sociétés et les obligations municipales, les titres de créances négociables, les billets à ordre ou de trésorerie et tous autres effets de commerce) et actions de préférence faisant l'objet d'une notation par Moody's Investors Service, Inc. ont, avant l'attribution de toute notation, accepté de verser à Moody's Investors Service, Inc., pour les avis et les services de notation fournis, des honoraires allant de \$ 1.000 à environ \$ 2.700.000. MCO et MIS appliquent également un certain nombre de règles et procédures afin d'assurer l'indépendance des notations et des processus de notation appliqués par MIS. Les informations relatives aux liens susceptibles d'exister entre les dirigeants de MCO et les entités faisant l'objet d'une notation, et entre les entités ayant fait l'objet de notations attribuées par MIS et ayant par ailleurs déclaré publiquement auprès de la SEC détenir une participation supérieure à 5% dans MCO, sont diffusées chaque année sur le site www.moodys.com, dans la rubrique intitulée « Shareholder Relations — Corporate Governance — Director and Shareholder Affiliation Policy ».

Conditions supplémentaires pour l'Australie uniquement : Toute publication de ce document en Australie s'effectue conformément à la licence australienne pour la fourniture de services financiers (AFSL) de la filiale de MOODY'S, MOODY'S Investors Service Pty Limited (ABN 61 003 399 657 AFSL 336969) et/ou de MOODY'S Analytics Australia Pty Ltd ABN 94 105 136 972 AFSL 383569 (le cas échéant). Ce document s'adresse exclusivement à des investisseurs institutionnels (« wholesale clients ») au sens de l'article 761G de la loi australienne sur les sociétés de 2001 (« Corporation Act 2001 »). En continuant à accéder à ce document depuis l'Australie, vous déclarez auprès de MOODY'S être un investisseur institutionnel, ou accéder au document en tant que représentant d'un investisseur institutionnel, et que ni vous, ni l'établissement que vous représentez, ne vont directement ou indirectement diffuser ce document ou son contenu auprès d'une clientèle de particuliers (« retail clients ») au sens de l'article 761G de la loi australienne sur les sociétés de 2001. La notation de crédit MOODY'S est un avis portant sur la qualité de crédit attachée au titre de créance de l'émetteur, et non un avis sur les titres de capital de l'émetteur ou toute autre forme de titre mis à disposition d'investisseurs particuliers.

Conditions supplémentaires pour le Japon uniquement : Moody's Japan K.K. (« MJKK ») est une agence de notation de crédit filiale à cent pour cent de Moody's Group Japan G.K., elle-même filiale à cent pour cent de Moody's Overseas Holdings Inc., elle-même filiale à cent pour cent de MCO. Moody's SF Japan K.K. (« MSFJ ») est une agence de notation de crédit filiale à cent pour cent de MJKK. MSFJ n'est pas une organisation de notation statistique reconnue au niveau national (« Nationally Recognized Statistical Rating Organization » ou « NRSRO »). En conséquence, les notations de crédit attribuées par MSFJ constituent des notations de crédit « Non-NRSRO » (« Non-NRSRO Credit Ratings »). Les notations de crédit « Non-NRSRO » sont attribuées par une entité qui n'est pas une organisation de notation statistique reconnue au niveau national et, en conséquence, le titre ayant fait l'objet d'une notation ne sera pas éligible à certains types de traitements en droit des Etats-Unis. MJKK et MSFJ sont des agences de notation de crédit enregistrées auprès de l'Agence Financière Japonaise (« Japan Financial Services Agency ») et leurs numéros d'enregistrement respectifs sont « FSA Commissioner (Ratings) n°2 » et « FSA

Commissioner (Ratings) n°3 ».

MJKK ou MSFJ (le cas échéant) informe par le présent document que la plupart des émetteurs de titres de créances (y compris les obligations émises par des sociétés et les obligations municipales, les titres de créances négociables, les billets à ordre ou de trésorerie et tous autres effets de commerce) et actions de préférence faisant l'objet d'une notation par MJKK ou MSFJ (le cas échéant) ont, avant l'attribution de toute notation, accepté de verser à MJKK ou MSFJ (le cas échéant) pour les avis et les services de notation fournis, des honoraires allant de 125.000 JPY à environ 250.000.000 JPY.

MJKK et MSFJ appliquent également un certain nombre de règles et procédures afin d'assurer le respect des contraintes réglementaires japonaises.